

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 23 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 23 mars 2020 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix par le **biais d'une conférence téléphonique**.

Sont présents les conseillers: Luc Maltais, Évans Potvin, Sylvain Lavoie, Richard Lapointe, Sylvain Lavoie

Est absent le conseiller : Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont également présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. Mario Bouchard, greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À 15 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. **79.03.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Evans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mandat à la directrice d'élaborer un Plan particulier en sécurité civile en cas d'épidémie ou de pandémie
4. Abaissement du taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **80.03.2020 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ÉLABORER UN PLAN PARTICULIER EN SÉCURITÉ CIVILE EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU DE PANDÉMIE**

Considérant que dans la foulée de la situation entourant la COVID-19 (coronavirus), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié le guide pour l'élaboration d'un Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités.

Considérant que le guide vise à outiller les municipalités dans leur planification pour faire face à différentes formes d'épidémie et de pandémie.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais de mandater M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à élaborer pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, un Plan particulier en sécurité civile en cas d'épidémie et de pandémie.

Adoptée à l'unanimité

4. 81.03.2020 ABAISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES MONTANTS EN SOUFFRANCE SUR LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Considérant la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus);

Considérant que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut, par résolution, baisser les taux d'intérêt pour créances impayées;

Considérant qu'afin d'offrir un répit aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux commerçantes et commerçants, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix désire suspendre l'application du taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales dont l'échéance est en 2020.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Evans Potvin de suspendre l'application du taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales dont l'échéance est en 2020, et ce, jusqu'au 10 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier